

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

024-212402614-20230131-D2023_12-DE
Reçu le 03/02/2023

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : 11
- Nombre de membres présents : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 31 janvier 2023
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2023-12

Objet : Convention Fourrière SPA 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention entre les communes et la SPA pour 2023 a été présentée pour renouvellement.

Après avoir pris connaissance de la convention, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter l'octroi de la contribution pour bénéficier des services de la **SPA** de Bergerac sur l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité des votants, sur l'octroi de cette subvention pour un montant de **261€** (soit 0.90x 290)

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 03/02/2023
Et publication du : 03/02/2023

Le Maire
CHEYROU Philippe

